



Inscription à l'école d'escalade Jeunes

Saison 2025 2026

Nom Prénom N° adhérent 5980

A défaut du numéro d'adhérent le présent document doit obligatoirement être accompagné d'une fiche d'adhésion 2025 2026

Participation aux activités

J'autorise mon fils/ma fille à participer aux activités de l'école d'escalade du club alpin de Lille. Les activités proposées lors des cours et des sorties de l'école se déroulent en milieu spécifique : vertical, souterrain, aquatique, montagne, glace, rocher... Ces milieux sont équipés ou non, aseptisés ou non, mais comportent tous des risques.

Les activités sont encadrées par des professionnels de la discipline ou/et des bénévoles diplômés ou non dont les compétences et l'expérience dans les activités sont reconnues par le Club. Les mineurs sont sous la responsabilité de l'encadrement uniquement pendant la durée officielle du cours ou de la sortie. En dehors de ces horaires le Club n'est plus responsable des mineurs.

Lors des sorties et des stages, une fiche d'information contenant les détails pratiques est transmise aux parents (hébergement, transport, qualifications des encadrants, lieu...) Ainsi, en inscrivant votre enfant vous reconnaissez avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Je m'engage à faire en sorte que la présence de mon enfant soit effective ; j'ai pris note que pour la réalisation des sorties je pourrais être sollicité afin de participer au transport et m'engage à effectuer un minimum de deux déplacements sur l'année (en région, en Belgique, en salle comme en milieu naturel).

Droit à l'image

J'autorise les responsables du Club Alpin de Lille à publier des images de mon enfant prises durant les activités proposées par le Club sur les supports suivants :

Bulletins, revues, documents à diffusion interne au club, sur le site Internet du Club, journal, presse, expositions, projections locales, revues, et tous documents à diffusion interne à la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM), incluant le site fédéral de la FFCAM.

J'autorise le responsable de l'activité à prendre en cas d'accident toutes les mesures d'urgences nécessaires (hospitalisation opération soins de toutes natures à charge d'en informer le plus rapidement possible)

Je soussigné :

Responsable légal de l'enfant déclare avoir pris connaissance et donné mon avis sur les rubriques composant le dossier d'inscription de mon enfant à l'école. Je déclare avoir été dûment informé de l'intérêt de souscrire une couverture d'assurance à la personne et à l'assistance secours.

Signature du tuteur légal

Date :

Signature:

Document à remplir par le jeune lui-même :

Nom prénom

J'ai déjà pratiqué régulièrement l'escalade ☐ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans ☐ plus de 3ans

Mon niveau actuel sur surface artificielle	4	4+	5	5+	6	6+
Mon niveau actuel en falaise	4	4+	5	5+	6	6+
Mon niveau actuel en montagne	4	4+	5	5+	6	6+

☐ **Je n'ai jamais pratiqué régulièrement l'escalade.**

Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école d'escalade du club alpin de Lille a pour objet d'établir les règles de fonctionnement de l'école.

L'école a pour objet d'amener les jeunes à un niveau d'escalade le plus élevé possible, de favoriser la pratique autonome et responsable telle qu'elle est promue par le Club Alpin Français.

1. L'inscription est réalisée après avoir rempli et accepté toutes les rubriques du « dossier d'inscription ». Elle est valable pour une année sportive (septembre à septembre). Elle peut être renouvelée d'année en année dans la limite d'âge de 6 à 18 ans. Elle ne prend effet qu'après règlement des frais d'inscription à l'école d'escalade, d'adhésion au club alpin français de Lille et de l'acceptation du dossier par le responsable de l'école d'escalade
2. Le calendrier remis à la famille est un prévisionnel qui pourra subir quelques modifications qui seront aussitôt communiquées. Toute absence doit faire l'objet d'une information préalable. De la fréquence d'absence peut découler une rupture de relation. Dans ce cas de figure aucune réclamation de remboursement ne pourra être admise.
3. Le club s'engage en contre partie à réaliser la totalité du calendrier prévu à l'exception de cas de force majeure. (exemple : maladie du professionnel responsable de la formation. Pandémie. Indisponibilité de la structure d'escalade). L'association s'efforcera sans y être obligé de mettre en place des séances de substitutions
4. Les parents ou responsables des jeunes s'engagent à favoriser la pratique de l'école en acceptant de réaliser un certain nombre de conduites (covoiturage) par an des jeunes sur le site de leur pratique. (Région nord et Belgique).
5. En cas de compétitions ou de participation à des événements extérieurs les dates seront diffusées dès leur parution. Le coût de l'inscription à chaque compétition est en sus des frais de l'école il est à régler par chaque participant. L'inscription à la fédération délégataire le cas échéant serait prise en charge par le CAF de Lille. Le jeune qui s'inscrit dans le circuit compétition fédérale s'engage à participer pour une saison complète.
6. Le coût demandé pour l'inscription à l'école représente une part du salaire du professionnel. Les frais d'hébergement, d'alimentation, de déplacement seront demandés au coup par coup et à prix coûtant.
7. L'inscription et la participation à l'école induit une certaine discipline. Le respect permanent des consignes données par les cadres, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, est indispensable. Tout manquement à ce principe, notamment quand il s'agit de règle de sécurité, expose son auteur au renvoi de l'école et/ou à l'interdiction de participer à tout ou partie des activités. Il ne sera procédé dans ce cas à aucun remboursement d'aucune sorte.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Date :

Signature du jeune :